

Adresse du comité révolutionnaire de Corneilles, lors de la séance du 25 prairial an II (13 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du comité révolutionnaire de Corneilles, lors de la séance du 25 prairial an II (13 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 579;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14604_t1_0579_0000_6

Fichier pdf généré le 30/03/2022

41

La société populaire de Castelnau-de-Montmiral, département du Tarn, félicite la Convention nationale d'avoir encore une fois sauvé la patrie, en livrant au fer vengeur des crimes les monstres qui avoient ourdi d'affreuses conspirations contre le peuple.

Elle invite la Montagne à rester à son poste jusqu'à ce que la République n'ait plus d'ennemis, et que le bonheur du peuple soit parfaitement consolidé.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Castelnau-de-Montmiral, 17 flor. II] (2).

« Citoyens Représentans,

Il étoit à penser que l'exemple de Capét montant à l'échafaut pour expier ses crimes liberticides; que la conduite du peuple français aussi ferme que juste en applaudissant au supplice des fauteurs du fédéralisme auroit détruit tout germe de conspiration, dans l'ame de ces hommes traitres et esclaves.

Cependant le crime veille toujours, et le traître prend le masque du patriotisme... Hébert, Danton et vos semblables quel être malfaisant vous avoit mis au monde! vous preniez le Bien du peuple pour prétexte pour en massacrer une partie, et vendre l'autre à un tiran, scélérats!

Vous aviez de nouveau mérité de la patrie Citoyens nos représentans, par la découverte de cette conjuration atroce et nous vous rendons grâces d'avoir fait tomber des têtes aussi coupables.

La Société populaire de Montmiral, vous invite à surveiller avec la même activité les conspirateurs, quel qu'ils soient, et de leur faire subir la peine due à leurs forfaits; quoiqu'il en coûte nous voulons conserver la Liberté, ainsi que la République française une et indivisible ».

BOUDET (*secrét. adj.*) [et 2 signatures illisibles].

42

Les membres composant le comité de surveillance de la commune de Cormeilles, département de l'Eure, font part à la Convention nationale qu'ils ont envoyé au district, pour les braves défenseurs de la patrie, outre les dépouilles de leur église devenue le temple de la Raison, les objets suivans: 1 tabatière et 2 grandes paires de boucles de souliers, d'argent; 95 liv. en numéraire, 130 liv. en assignats, 204 bonnes chemises, 6 draps de lit, un bonnet de police, un drapeau, 2 paquets de vieux linge et charpie, 17 gibernes, 10 paires de guêtres, 28 paires de bas, 17 mouchoirs, 3 coupons de mousseline, 6 cols, un sac de peau,

18 habits d'uniforme, 9 vestes, 10 culottes, 3 sabres, 2 baudriers, 1 pantalon, 2 fusils de calibre et 146 paires de souliers, et qu'à ces différens effets ils ont joint 4 lettres de maîtrise.

Ils observent que cette petite commune compte 100 défenseurs jeunes et vigoureux, qui combattent les tyrans, et que 4 des pères de famille les moins fortunés ont habillé et équipé leurs enfans à leurs frais, et que 11 autres pères de famille ont voulu garnir les sacs des leurs.

Ils terminent par inviter la Convention nationale à rester à son poste jusqu'à ce que la République n'ait plus d'ennemis.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[Cormeilles, 28 flor. II] (2).

« Vertueux législateurs,

Sans compter 100 défenseurs jeunes et vigoureux qui sont à terrasser les despotes, notre petite commune vient de faire offrande à la patrie:

[suit la nomenclature des dons énumérés ci-dessus]

Quatre pères de famille ont habillé et équipé en entier leurs enfans, onze autres ont garni les sacs aux leurs, et nous vous assurons encore que ce sont les moins fortunés qui sont les plus dévoués à la chose publique.

Tous ces dons et les dépouilles de l'église, aujourd'hui temple de la raison, sont envoyés à notre district.

Citoyens représentans,

Notre commune vous invite de rester à votre poste jusqu'à la paix. De vous seuls dépend le salut de la République à laquelle ont porté atteinte tant de scélérats si justement châtiés. C'est à vous seuls qu'elle doit son affermissement. Attendez donc, Législateurs, les lauriers dont elle ceindra vos têtes.

Soumission, obéissance, respect, salut et fraternité ».

Blaise LEFEBVRE, BELLIÈRE, DELABIGNE, CRIGAUX, Elie DAVID, SIMON, DELANNAY (*présid.*).

43

La citoyenne Madeleine Petit-Jean, qui seroit ci-devant dans la 4^e compagnie du bataillon de la Sorbonne, se présente à la barre, pour solliciter des secours. Elle expose à la Convention nationale qu'elle est âgée de 49 ans; qu'elle a eu trois maris qui sont morts au service de la patrie; les deux premiers, dans le service de la marine; le troisième, à la prise de la Bastille; qu'elle est mère de 17 enfans, et qu'il ne lui en reste que deux, qui, l'un et l'autre sont au service de la République dans la marine de Rochefort et dans celle de Toulon; qu'alarmée sur les dangers de la patrie, lorsque les brigands se jetèrent dans la Vendée, elle se joignit aux canonnières de sa section et partit en cette qualité pour Doué, où, à peine

(1) P.V., XXXIX, 253. Mon., XX, 721; J. Sablier, n° 1376; *Audit. nat.*, n° 629.

(2) C 306, pl. 1164, p. 7.

(1) P.V., XXXIX, 253. B⁴, 29 prair. (suppl.); Mon., XX, 721.

(2) C 305, pl. 1139, p. 20.